



Verruyes, le 5 septembre 2024

RÉUNION ORDINAIRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion de Conseil Municipal, qui aura lieu le :

**Lundi 9 septembre 2024 à 18h30.
à la Mairie de VERRUYES**

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,
Patrick CAILLET**

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Annulation de la délibération du 15 juillet 2024 (2024-127 : personnel : création d'un poste de technicien territorial contractuel à la voirie à temps non-complet).
- 2/ Election du troisième et du quatrième adjoint.
- 3/ Détermination des indemnités des adjoints.
- 4/ Modification et création des commissions municipales.
- 5/ Fonds de concours C-C Val de Gâtine – abondement de 3 220.19 € HT.
- 6/ Subvention du spectacle du marché mensuel.
- 7/ Plan de financement – installations d'équipements ludiques au plan d'eau.
- 8/ Contrat de maintenance Elancité.
- 9/ Admission en non-valeur – 506 €.
- 10/ Provision pour créances douteuses 2022-2023.
- 11/ Charte qualité « randonnées en Deux-Sèvres » du chemin creux de l'Orère.
- 12/ Convention d'adhésion au Service commun d'instruction et autorisation du droit des sols.
- 13/ Entretien des fossés : Regroupement des communes de Clavé, Beaulieu-sous-Parthenay, Saint-Pardoux- Soutier, Vouhé et Verruyes pour le curage des fossés.

Questions diverses